

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité. Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception. Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Le compte administratif 2021 de Templeuve-en-Pévèle sera voté lors de la séance du 10 mars 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

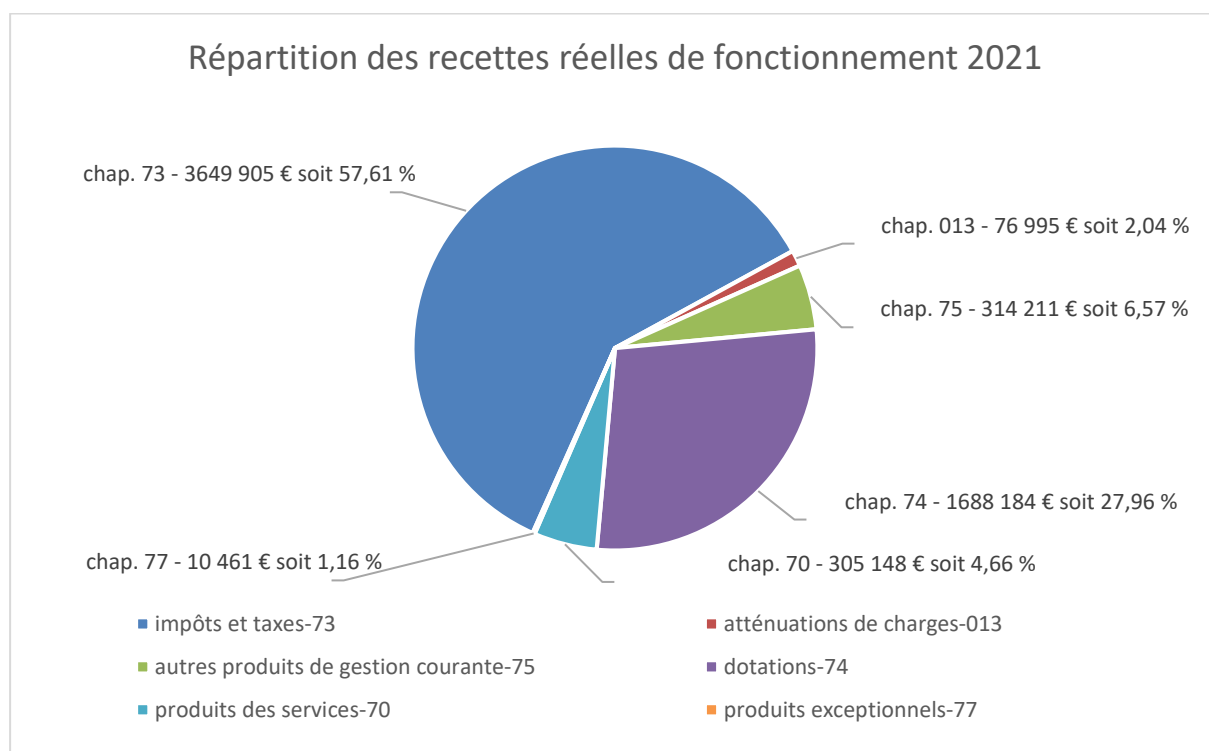
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les recettes

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 6 044 904.12 euros (hors ventes de patrimoine)



Pour rappel, elles étaient estimées à 5 844 732.89 € (hors ventes de patrimoine) lors de l'adoption du budget primitif 2021 :

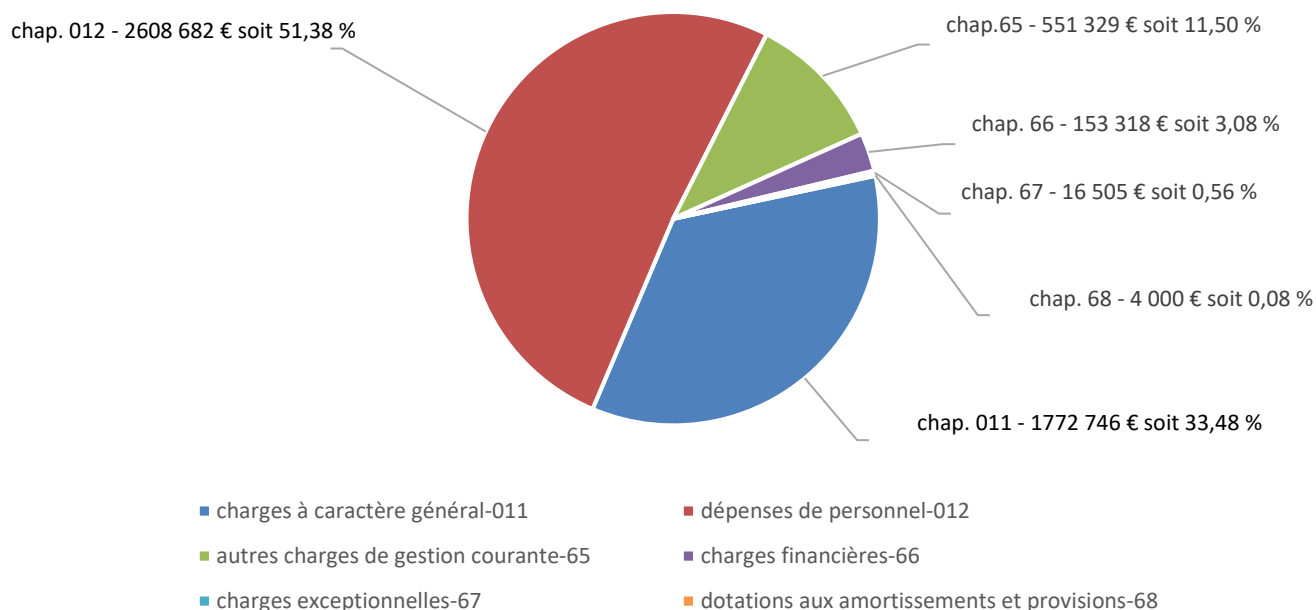
	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021
Chap. 013	100 500.00 €	76 995.05 €
Chap. 70	265 200.00 €	305 148.19 €
Chap. 73	3 459 182.14 €	3 649 905.00 €
Chap. 74	1 634 200.00 €	1 688 183.80 €
Chap. 75	381 000.00 €	314 210.67 €
Chap. 77 (hors ventes de patrimoine)	4 000.00 €	10 461.41 €
Chap. 78	650.75 €	0.00 €
TOTAL	5 844 732.89 €	6 044 904.12 €

b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 5 106 579.46 euros (dont rattachement)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



Pour rappel, elles étaient estimées à 5 265 700.89 € lors de l'adoption du budget primitif 2021 :

	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021
Chap. 011	1 900 000.00 €	1 772 745.94 €
Chap. 012	2 649 000.00 €	2 608 681.90 €
Chap. 65	575 200.89 €	551 328.89 €
Chap. 66	135 000.00 €	153 317.99 €
Chap. 67	2 500.00 €	16 504.74 €
Chap. 68	4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAL	5 265 700.89 €	5 106 579.46 €

c) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
	CA 2021		CA 2021
Dépenses courantes	1 772 745.94 €	Atténuation de charges	76 995.05 €
Dépenses de personnel	2 608 681.90 €	Produits des services	305 148.19 €
Autres charges de gestion courante	551 328.89 €	Impôts et taxes	3 649 905.00 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	153 317.99 €	Dotations et participations	1 688 183.80 €
Dépenses exceptionnelles	16 504.74 €	Autres produits de gestion courante	314 210.67 €
Provisions	4 000.00 €	Recettes exceptionnelles (hors ventes de patrimoine)	10 461.41 €
Total dépenses réelles	5 106 579.46 €	Total recettes réelles	6 044 904.12 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	116 736.32 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	29 271.63 €
Total général	5 223 315.78 €	Total général	6 074 175.75 €

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

. Taxe foncière sur le bâti : 21.94 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

e) Les dotations de l'Etat.

	Total annuel de la Dotation Globale de Fonctionnement	% Evolution p/r à N-1
2013	1 456 196 €	
2014	1 445 395 €	-0,74%
2015	1 391 324 €	-3,74%
2016	1 347 147 €	-3,18%
2017	1 357 147 €	0,74%
2018	1 411 280 €	3,99%
2019	1 417 971 €	0,47%
2020	1 477 398 €	4,19%
2021	1 549 200 €	4,86%

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

CA 2021			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	1 771 343.22 €	Subventions	385 103.52 €
Dotations, fonds divers et réserves	6 984.00 €	Emprunts et Dettes assimilées	782 214.19 €
Remboursement d'emprunts (capital)	1 307 299.55 €	Dotations, fonds divers et réserves	579 985.59 €
		Mise en réserve	136 538.49 €
Total dépenses réelles	3 085 626.77 €	Total recettes réelles	1 883 841.79 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29 271.63 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	116 736.32 €
Opérations patrimoniales	112 590.96 €	Opérations patrimoniales	112 590.96 €
Total général	3 227 489.36 €	Total général	2 113 169.07 €

b) les dépenses

Les réalisations de l'année 2021 ont notamment été :

- la fin de l'aménagement du parc urbain, dit « parc d'Anchin »
- l'extension du réfectoire de Jules verne
- le remplacement du revêtement de la salle de sport
- la création d'une piste cyclable
- la création d'une mini-forêt dans le cadre de l'appel à projet 1 million d'arbres en Haut-de-France lancé par la région
- divers travaux de voirie : aménagement d'un parking à l'école Marie-Navart
- la poursuite de la mise en adaptabilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap

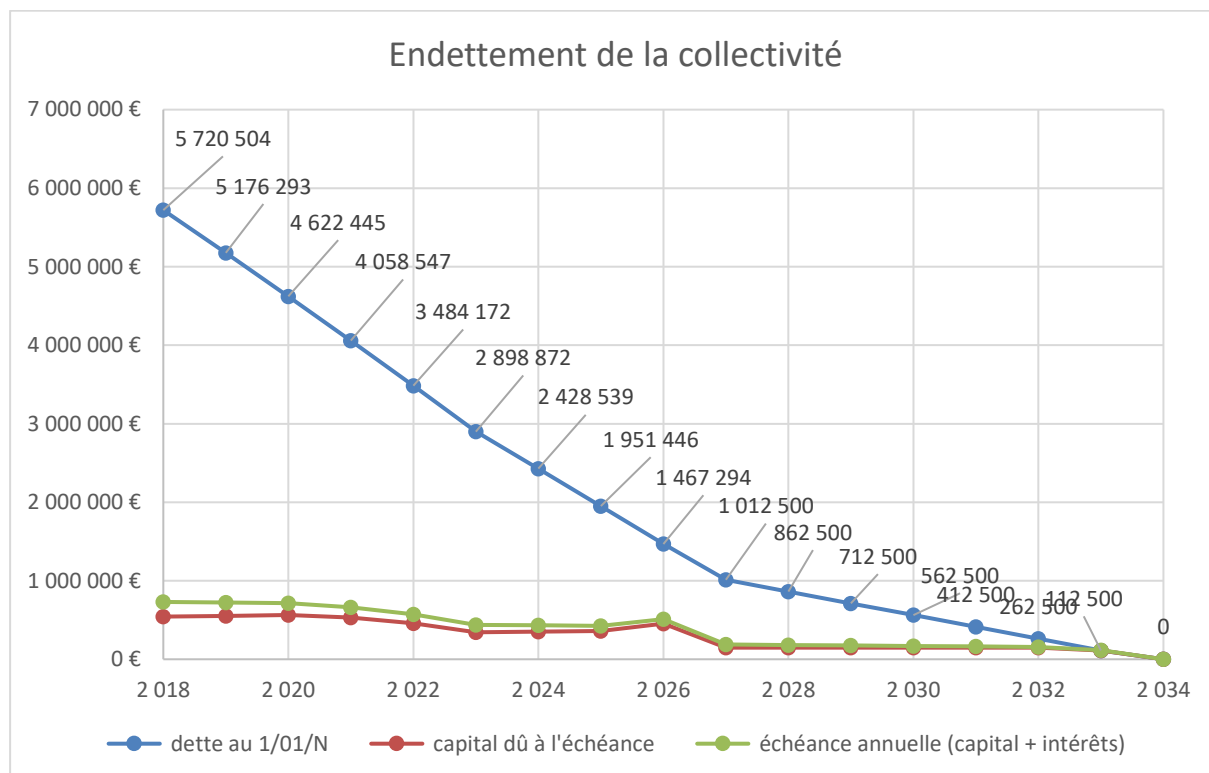
c) les recettes

Les subventions d'investissements perçues en 2021 proviennent principalement :

- de l'Etat : 11 178.57€ dans le cadre du DSIL 2017 pour les travaux de mise en adaptabilité de la maison des associations
- du Conseil Départemental : 15 502€ pour la mise en sécurité des cheminements piétonniers rue de l'Hardinière et l'installation de feux tricolores et de 4 810€ pour la construction de trottoirs rue de Bonnance
- de la Région : 1^{er} acompte de 320 000€ d'une subvention notifiée à 400 000€ dans le cadre de la redynamisation des centres bourgs pour l'aménagement du parc d'Anchin
- de la Fédération Française de Football : 15 000€ pour la construction du club house de football

IV. Les données synthétiques du budget

a) les emprunts



b) Principaux ratios

N°	Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	812.89 €	885.00 €
2	Produit des impositions directes / population	389.05 €	509.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	962.26 €	1 090.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	281.97 €	290.00 €
5	Encours de dette/population	562.47 €	794.00 €
6	DGF/population	246.61 €	153.00 €